

Compte rendu du conseil municipal du 31 janvier 2024

## **1- Point sur les travaux**

### **a. Le boîte à livres**

La boîte à livre est installée à proximité du City Park. David de la bibliothèque a commencé à y mettre quelques ouvrages stockés dans les réserves de la bibliothèque.

*Le conseil municipal émet le souhait que la commission bibliothèque prenne les mesures pour vendre les livres en réserve qui ne seront plus utilisés.*

### **b. Salle de sports**

Des étagères fermées vont être installées pour la salle des sports pour le stockage des matériels.

### **c. Eclairages des allées de boules de Kerprin**

A la suite de la création de 6 nouvelles allées de boules en collaboration avec le nouveau club de Lanrodec, un nouvel éclairage va être réalisé. Une proposition règlementaire est faite par le SDE pour l'installation d'un mat et de deux projecteurs.

Le montant des travaux s'élèverait à environ 15.000 euros H.T. dont 9.000 H.T. euros à la charge de la commune.

Le club de boules organise un concours en nocturne le 31 mai le club fera sa présentation officielle le 27 avril 2024 en présence des élus communaux. Le club est actuellement à la recherche de sponsors pour son fonctionnement et pour l'achat de maillots qui reprendront le code couleurs du club de football.

### **d. Maîtrise d'œuvre sur les travaux du bourg**

La commune a sollicité l'ADAC pour nous accompagner lors des travaux de rénovation du centre bourg. Le montant estimatif des travaux s'élève à la somme 160.000 H.T. euros.

## **2- Point sur la fibre**

Le choix des maîtres d'œuvre est en cours de consultation.

La mise en place de la fibre se poursuit. Un contact personnel est nécessaire auprès des propriétaires et locataires pour qu'un élagage préventif soit réalisé rapidement. Un travail important a été réalisé par les élus en charges pour lister les chantiers soit communaux soit des particuliers pour mettre en œuvre l'élagage.

## **3- Point sur l'acquisition de la propriété Prothais par l'EPF**

Présentation du nouveau plan d'acquisition du site.

Le prix final retenu pour l'acquisition est de 135.000 euros. Le travail de géomètre sera réalisé rapidement pour que le compromis de vente puisse être signé rapidement.

## **4- L'Ecole**

a. **Le budget** 2023 a été consommé à son niveau prévu.

- b. **Scolarisation à trois ans** : le souhait du conseil est de valider les inscriptions des enfants dès l'âge de 3 ans quelque soit la rentrée : septembre, 1<sup>er</sup> janvier ou Pâques.
  
- c. **Etude énergétique** : le conseil municipal approuve la proposition de l'ADAC qui accompagnera la commune pour la définition des travaux à faire. Dans un premier temps l'étude concernera : l'école, la garderie et la bibliothèque. Sans un premier temps c'est le chantier de l'école qui va être priorisé. Puis viendra ensuite la garderie et la bibliothèque. Le montant de cette étude est validé, par le conseil municipal pour un montant de 1.800 euros H.T. pour les trois sites.
  
- d. Les travaux sur le **jardin de l'école** seront effectués durant les vacances de février du 24 février au 11 mars 2024.
  
- e. **La cantine** : il faut envisager une nouvelle organisation de l'espace ainsi qu'une mixité des groupes. Pour se faire il nous faut provoquer une réunion avec les personnels hors la commission école.

#### 5- **Projet d'aménagement et de développement durables du futur PLUIH ainsi le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Leff Armor**

Le Maire Jean Pierre Le Goux fait un résumé du document qui a été transmis antérieurement aux élus. Dans un premier temps il s'agit de préciser la **stratégie de territoriale** :

- Renforcer les 27 centres-bourgs,
- Développer les communes pôles et leurs communes associées ; Châtaudren-Plouagat et Plélo, Lanvollon et Pléguien, Plouha,
- Renforcer les bourgs de services ; Pommerit Le Vicomte, Gouzelin, Plerneuf et Plouvara,
- Assurer un développement équilibré des communes du maillage rural en préservant leur caractère rural,
- Eviter le mitage de l'espace agricole,
- Permettre la densification des hameaux les plus significatifs du territoire.

Quant à la **stratégie foncière habitat** consiste à produire en 2025 et 2035 1500 nouveaux logements qui seront répartis avec 922 au sein des enveloppes urbaines et 578 en consommation foncière nouvelle. Le besoin en hectares pour l'habitat est estimé entre 32 et 35 ha. Actuellement 80% des logements sont des T4, T5 ou +. 388 logements locatifs sociaux soit 2% des logements du territoire. 45% du parc a été construit avant 1946.

Les objectifs sont les suivants ;

- Produire 1500 logements sur 10 ans,
- Prioriser les résidences principales,
- Réinvestir dans le parc existant,
- Mobiliser les logements vacants,
- Prioriser la rénovation,
- Développer l'offre sur les T1, T2, T3 à proximité des services,
- Développer l'offre des logements locatifs et sociaux.

Au sujet de l'économie le constat est le suivant : 1/3 des emplois concerne l'industrie et la construction, plus de 60% des actifs de Leff Armor travaillent hors du territoire.

Les objectifs sont les suivants ;

- Permettre l'accueil d'entreprise,
- Prioriser le développement des zones d'activité économiques le long de la RN 12 et sur le secteur de Lanvollon,
- Concentrer les commerces en centres bourgs,
- Modérer la consommation d'espace : limiter à 35 ha pour l'économie.

La stratégie foncière infrastructures et STECAL<sup>1</sup> : le reste de l'enveloppe foncière sera réparti entre les projets d'infrastructures, d'équipements et les STECAL. Les STECAL sont les secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées pouvant permettre l'implantation d'activités en zone agricole et naturelle. Ces projets doivent être matures et avoir une empreinte limitée.

**Adhésion à Kerné Uhel** : le syndicat d'Avaugour ayant cessé le 1<sup>er</sup> janvier son activité. L'adhésion au syndicat Kerné Uhel de Leff Armor est approuvée par le conseil municipal à l'unanimité.

## 6- Questions diverses

- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions de logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique supérieur à la réglementation RE2020. Le taux de l'exonération est compris entre 50 et 100% pour une durée de 5 ans après l'achèvement du logement. Pour une exonération en 2024 la décision doit être prise jusqu'au 29 février 2024. Pour une délibération intervenant entre le 29 février 2024 et le 1<sup>er</sup> octobre 2024 l'exonération s'appliquera à compter de 2025.
- Le 16 mars organisation de « **Nature Proche** » par la Fédération des Chasseurs mais les inscriptions sont closes. Il pourra à l'avenir être organisé une journée pour une association volontaire.
- **Inauguration des travaux du bourg le 17 février 2024** :
  - o Sont invités : les représentants de : l'Etat, la Région, du Département de la Communauté des communes, les associations de la commune, les parents d'élèves, les personnels communaux, les élus,
  - o Le rendez-vous est fixé à 10 heures 30 à la mairie
- L'Etoile de Tressignaux : le départ est prévu le 2 mars 2024 au départ de Coat an Doch. Les horaires seront précisés ultérieurement.

---

<sup>1</sup> SECTEURS DE TAILLE ET CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES